

Estimation du coût du remboursement pour l'épicerie

Note sur l'évaluation
du coût d'une
mesure législative



Publiée le 4 mai 2023

Le projet de loi C-46/C-47 introduit un remboursement pour l'épicerie visant à aider les familles les plus touchées par l'inflation. Le remboursement sera octroyé au moyen du crédit pour taxe sur les produits et services.

Coût sur 5 ans

Millions de \$	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Coût total	2 443	-	-	-	-	2 443

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Estimation et méthode de projection

Pour établir le coût du remboursement pour l'épicerie, on a calculé la différence entre le crédit pour taxe sur les produits et services (TPS) tel qu'il est temporairement majoré aux termes du projet de loi C-46/C-47, et le montant trimestriel du crédit pour TPS non majoré.

Pour calculer le total du remboursement pour l'épicerie, on a modifié les paramètres du crédit pour TPS dans la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS) afin de tenir compte des changements apportés aux montants individuels, aux plafonds de revenu et aux taux de réduction¹.

Le DPB ne prévoit pas de coûts administratifs supplémentaires importants.

Sources de l'incertitude

On utilise la répartition du revenu familial de la BD/MSPS aux fins des calculs, en supposant un taux de participation de 100 % au programme du crédit pour TPS/TVH. Aucune réponse comportementale n'est prévue.

¹ L'analyse se fonde sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et calculs utilisés pour obtenir les résultats de la simulation faite avec la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui lui seul est responsable de l'utilisation et de l'interprétation des données.

Préparée par

Sourang, Diarra <Diarra.Sourang@parl.gc.ca>

Sources des données

Variable	Source
Crédit pour TPS/TVH	BD/MSPS (boîte noire)
Répartition du revenu familial par type de famille	BD/MSPS (boîte noire)

Renseignements supplémentaires

Remboursement de l'épicerie par type de famille

	Remboursement de l'épicerie (millions de \$)	Bénéficiaires (milliers)	Remboursement de l'épicerie moyen par famille (\$)
Avec enfants, 1 adulte	178	457	390
Avec enfants, 2 adultes ou plus	253	668	379
Avec personne âgée, 1 adulte*	541	2 490	217
Avec personnes âgées, 2 adultes ou plus**	190	787	241
Autres, 1 adulte	1 152	6 042	191
Autres, 2 adultes ou plus	129	520	248
Tous	2 443	10 964	223

Notes

- Cette distribution par type de famille utilise la famille nucléaire comme unité d'analyse sous-jacente². On entend par « enfants » les personnes de moins de 18 ans, par « adultes » les personnes de 18 ans ou plus (personnes âgées comprises), et par « personnes âgées » les personnes de 65 ans ou plus.
- * Famille nucléaire où seulement 1 adulte est une personne âgée.
- ** Famille nucléaire où 2 adultes ou plus sont des personnes âgées.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023 • LEG-2324-002-S_f

² Dans la BD/MSPS, la famille nucléaire est composée du chef de famille, de son(sa) conjoint(e) (le cas échéant) et des enfants de moins de 18 ans qui vivent ensemble dans le même logement.